

**PLAN DE COURS**

**COURS:** TRS 8815-50

**TITRE:** Séminaire de mémoire

**SESSION:** Automne 2020/Hiver 2021

**HORAIRE:** 11 sept de 9h30 à 12h30

2 oct/6 nov/4 déc 2020  
28 jan/12 mars/16 avril 2021  
De 9h30 à 16h30

Local : W4210 (?)/Zoom

**PROFESSEUR :** Jean-François René

Bureau: W4365  
Téléphone : 987-3000 #0289  
Courriel: rene.jean.francois@uqam.ca

---

**1. Descripteur du cours**

Le séminaire de mémoire vise à soutenir l'étudiant dans l'avancement de ses travaux de recherche menant à la réalisation de différentes étapes de son mémoire, dans un contexte qui facilite l'encadrement et la discussion. Dans le cadre de cette activité, l'étudiant aura l'occasion de présenter son projet initial, de placer sa propre démarche scientifique en lien avec celles des autres participants du séminaire, de discuter des perspectives méthodologique et analytique, le tout dans un cadre qui permet l'intégration des connaissances acquises.

**2. Objectifs du séminaire**

**Il vise à :**

1. Favoriser l'intégration des différentes étapes d'une recherche à travers l'articulation d'un projet personnel de mémoire
2. Permettre à l'étudiantE d'adopter une posture réflexive face à la démarche scientifique en général, et à son propre processus de recherche

3. Offrir un lieu qui permettra de partager ses besoins, et d'être à l'écoute des difficultés rencontrées par les autres étudiantEs, ainsi que des solutions mises de l'avant par chacune.
4. Développer des habiletés quant à la transmission des connaissances en regard de ses résultats de recherche
5. Briser l'isolement que la réalisation du projet peut créer chez les étudiantEs

### **3. Perspectives pédagogiques**

Compte tenu de la spécificité du cours, et de ses objectifs, la formule adoptée tiendra compte des besoins et des demandes émises par une majorité d'étudiantEs. Il importe de rappeler que c'est au professeur responsable de la direction de mémoire que revient la tâche de vous orienter de manière précise dans votre démarche. Le professeur de séminaire, et les autres personnes participantes à l'activité sont là pour vous soutenir dans votre processus de recherche.

### **4. Contenu des rencontres**

#### **1<sup>ère</sup> rencontre : 11 septembre**

- Tour de table concernant l'état d'avancement du mémoire
- Présentation et discussion autour du plan de cours
- Préparation des prochaines rencontres

#### **Bloc 1 : 3 rencontres : 2 oct/6 nov/4 déc 2020**

Ce premier bloc de rencontres portera plus spécifiquement sur la phase terrain de la recherche réalisée dans le cadre d'un mémoire de maîtrise. Différents thèmes peuvent être abordés ici : question éthique, préparation du terrain, modalités de collecte de données, posture du chercheur face à son terrain, enjeux relatifs aux types de savoirs recherchés, etc.

#### **Bloc 2 : 3 rencontres : 28 jan/12 mars/16 avril 2021**

L'apport spécifique du séminaire lors du 2<sup>e</sup> bloc de rencontres portera sur le traitement et l'analyse des données recueillies. Les thèmes suivants peuvent être abordés: type de traitement du matériau recueilli; validité des données; formes d'analyse; rédaction; modalités de transferts des connaissances, etc.

**À chaque rencontre, un moment de la journée** sera consacré à un échange concernant l'état d'avancement de vos travaux.

## 5. Modalités d'évaluation

### 1<sup>er</sup> Travail : Présentation orale d'un mémoire en travail social/Mention excellent (40%).

Oral : 20-25 min de présentation de la fiche + 20-25 minutes de discussion. Total de 45 minutes.

- Une première moitié présente la démarche de recherche, **en mettant l'accent sur le processus de recherche, en lien avec la méthodologie, comme point d'ancrage** :
  - Brève présentation de la problématique, du cadre théorique et des principaux concepts, de **la méthodologie**, et des principaux résultats obtenus.
- Réflexion sur le mémoire lu, en **lien avec votre propre projet** (exemples à l'appui).
- **Identifier les questions que cela soulève pour la suite de votre démarche (2-3 questions)**, à des fins de discussion en séminaire.

Critères d'évaluation :

- Capacité de saisir et d'explicitier, dans la présentation orale, de manière claire et concise (synthèse), l'essentiel de la démarche de recherche : principales composantes et principaux résultats.
- Capacité d'identifier et d'explicitier, de façon cohérente, les liens à faire avec votre propre démarche. Posture réflexive explicite face à votre propre processus

### Co-évaluation : (total de 40%)

Moyenne des étudiantes : 20%

Moyenne du prof. : 20%

Échéancier : 6 nov et 4 déc 2020

### 2e travail : présentation de l'état d'avancement de sa recherche (40%)

Présentation orale en classe avec support PPT (20 diapositives au max).

Le PPT doit comprendre, **selon l'état d'avancement de vos travaux**:

- La démarche de recherche en regard de la question principale : 1) contexte de l'étude et la problématique ; 2) cadre théorique avec les principaux concepts; 3) la méthodologie

privilégiée (description complète) ; 4) Le terrain en cours; 5) Le traitement amorcé; 6) **Les questions qui émergent (2-3 questions de discussion).**

Durée de la présentation : 20-25 minutes (comme une communication scientifique) + échanges/questions. Total de la séance par personne : 45 minutes.

Critères d'évaluation :

- Clarté et rigueur dans la présentation orale de l'objet d'étude : fil conducteur de la démarche ; liens entre les sections, etc.
- Perspective réflexive sur la démarche en cours et sur les dimensions à prendre en compte pour la suite de votre mémoire (cohérence/pertinence des questions posées)

*N.B. Seul le professeur peut compléter son évaluation à la lumière du PPT, en se basant sur les mêmes critères.*

**Co-évaluation : 20 % (moyenne des étudiantes) + note du prof : 20 %. (Total : 40 %)**

Échéancier : 12 mars/16 avril 2021

**3e travail : Co-évaluation de la participation (10% à l'étudiante et 10% au professeur)**

Critères d'évaluation:

- Participation régulière au séminaire de façon respectueuse et rigoureuse
- Capacité à interroger son propre travail à la lumière des apports du cours

Échéancier : 19 avril 2021

## **6. Aspects particuliers**

**6.1. Aucun travail ne peut être remis via le secrétariat**

**6.2.** L'école a adopté cet automne un système de référence unique, celui de la revue Nouvelles pratiques sociales. Vous pouvez consulter les balises sur le site suivant :

<http://www.nps.uqam.ca/appel/guide.php>

**À venir : LISTE DES MÉMOIRES RECOMMANDÉS**

Disponibles en ligne sur [www.archipel.uqam.ca](http://www.archipel.uqam.ca)

## **7. RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES**

### **Règlement 18 sur les infractions de nature académique**

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du **Règlement no 18**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiants qui ont une lettre d'*Attestation des mesures d'accommodements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de l'Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'ASESH au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

## Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>